

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

29- 10 décembre 2020

**29. OPAH-RU 2019/2024 – Attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs, Mme SCIOLLA Christiane – Dossier FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) amélioration thermique et travaux lourds**

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

**Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**Vu** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

**Vu** la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

**Vu** la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,  
**Vu** la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,  
**Vu** la demande de subvention en date du 12/10/2020 de Mme SCIOLLA Christiane,  
**Considérant** que les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012/2018 n'ont pas atteint tous leurs objectifs 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de 43%,  
**Considérant** la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région et du renouvellement urbain,  
**Considérant** que Mme SCIOLLA Christiane remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU,  
**Considérant** que Mme SCIOLLA Christiane met en œuvre des travaux d'économie d'énergie pour son logement situé dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux subventionnables est de 5 748 € HT

**Récapitulatif**

Adresse immeuble	<u>4 Rue des Sauveteurs, 82200 Moissac</u>	Taux
Montant total travaux TTC	6 064 €	
Montant total travaux Subventionnables	5 748 €	
Type de travaux/dossier	Fart (économie d'énergie)	
CD 82 (conseil départemental)	500 €	Prime
Prime ANAH ASE (allocation de solidarité écologique)	575 €	10%
Montant subvention ANAH (dont aide pour travaux)	2 874 €	50%
Eco Cheque Région	1 500 €	Prime
Montant subvention Moissac	615 €	Quartier Intermédiaire
Total des subventions	6 064 €	
Reste à charge estimé	0 €	

Observations : L'aide ville est écrêtée à 615 € pour éviter d'être en sur-financement

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à Mme SCIOLLA Christiane une subvention de 615 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU,  
**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,  
**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme  
Moissac le 14 décembre 2020  
Le Maire,

  
Romain LOPEZ